Parodie...et droits d'auteurs

Par **Snowflake**, le **05/02/2022** à **21:36**

Bonjour

Dans le cadre de l'une de mes vidéos sur ma chaîne Youtube, je vais faire une parodie d'un discours de candidat à la présidentielle pour défendre le droit des animaux. Pour cela, au début...j'utilise quelques secondes (9 précisément) de notre hymne nationale. Je sais que l'oeuvre est tombé dans le domaine public mais que des droits moraux subsistent et qu'on ne peux pas faire n'importe quoi avec. Ne serais-ce pas un outrage de l'utiliser dans une parodie (enfin..la parodie sera le discours...pas la musique en elle même). Et dois-je jouer moi même la musique ou puis je utiliser un enregistrement trouvé sur le web ? Par ailleurs, si mon "candidat" dit "Je vous propose de remplacer...l'hymne national par "telle chanson" et la devise par "...." est ce que cela peut être apparaitre comme une insulte même s'il y a rien de vulgaire, rien de discriminatoire ?

Je sais que mes questions peuvent paraitre un peu bêtes mais j'ai besoin d'être rassurée

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/02/2022** à **09:55**

Bonjour

C'est tout à ton honneur de te poser ces questions.

[quote]Ne serais-ce pas un outrage de l'utiliser dans une parodie[/quote]
Il me semble que certains imitateurs ont pu le faire et ça n'a pas posé de problème.

Lorsque Serge Gainsbourg chantait une version Reggae de la Marseillaise, il s'était attiré les foudres de l'Armée ... .. mais pas de la justice

https://www.youtube.com/watch?v=Wd4qEzNyzmo

https://www.europe1.fr/culture/quand-serge-gainsbourg-faisait-scandale-avec-sa-marseillaise-version-reggae-4027651

[quote]l'hymne national par "telle chanson" et la devise par "...." est ce que cela peut être apparaitre comme une insulte même s'il y a rien de vulgaire, rien de discriminatoire ?[/quote]
Le 30 avril 1985 sortait en salle un excellent film de comédie intitulé :
"Liberté, égalité, **choucroute**"

https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=33061.html

Enfin je terminerai en évoquant le cas du rap.

Pas grand monde n'a été choqué lorsque Black M qualifiait la France de pays "kouffars".

Mais la meilleure illustration est le rappeur Saïdou

[quote]«Nique la France» : la condamnation du rappeur Saïdou annulée en cassation

La justice a considéré que les propos, aussi outranciers soient-ils, participent à « un débat d'intérêt général ».[/quote]
https://www.leparisien.fr/faits-divers/nique-la-france-la-condamnation-du-rappeur-saidou-annulee-en-cassation-12-12-2018-7967202.php

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés